



MAIRIE DE PRÉCIGNÉ

A Précigné, le 20 mars 2025

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(en vertu des articles L.2121-10 et L.2121-11
du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal de la Commune se réunira en séance ordinaire le

Jeudi 27 mars 2025

à 20 H à la Mairie (salle du conseil municipal)

Ordre du jour

- Approbation du procès-verbal de la séance du 27 février 2025
- Finances
 - Vote des subventions aux associations
 - Vote des taux d'imposition 2025
 - Vote des comptes administratifs 2024
 - Approbation des comptes de gestion 2024
 - Affectation de résultat
 - Vote des budgets primitifs 2025
 - Fongibilité
- Délibérations diverses
- Questions et informations diverses



Le Maire
Jean-François ZALESNY

En cas de besoin : Pouvoir joint